

OBJET : Signature d'une Convention avec l'association "Villes des Musiques du Monde".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention avec l'association Villes des musiques du Monde dans le cadre de l'édition 2004 du festival Villes des Musiques du Monde,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus, Mme GIULIANOTTI s'étant abstenue,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Autorise le Maire à signer la convention avec l'association Villes des Musiques du Monde.

Pour le Maire.
L'Adjoint Délégué.